



Département des Bouches-du-Rhône
Centre communal d'action sociale de Martigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Convocation du 12 février 2024
Nombre de membres en exercice : 8
Quorum : 5
Nombre de présents : 5
Siège vacant : 1

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 15h30 à l'Hôtel de Ville – salle des Commissions, avenue Louis Sammut – 13500 MARTIGUES, sous la présidence de Madame Charlette BENARD, vice-présidente du CCAS.

DELIBERATION N° 24-008

Mise à disposition de deux postes vers l'Université Martégale du temps libre (UMTL), à hauteur d'un temps complet par poste, à compter du 1er mars 2024

Administrateurs présents :

Mme **Charlette BENARD**, Conseillère Municipale, Vice-Présidente du CCAS,
Mme **Huguette COSTA**, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
Mme **Carole D'AMBROSIO**, Conseillère Municipale,
Mme **Martine DUMOND**, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
M. **Charles LINARES**, Conseiller Municipal,

Administrateurs excusés :

Mme **Nathalie LEFEBVRE**, Adjointe au Maire,
M. **Bernard CATHALOT**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine du handicap (La Chrysalide), Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (APDL),

Siège vacant :

M. Antoine SALVADORI, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL). Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Monsieur Charles LINARES** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Charlette BENARD, vice-présidente, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

A la suite de la clôture de la direction des affaires sociales de la Ville de Martigues au 1er janvier 2024, l'autorité territoriale a décidé de redéploiements de poste issus de cette direction vers le CCAS. Parmi ces postes redéployés, il convient de mettre à disposition de l'Université martégale du temps libre (UMTL) un poste d'assistant administratif et un poste de responsable à temps complet afin d'assurer la continuité du fonctionnement de cette structure. En effet, une mise à disposition de ces mêmes postes vers l'UMTL était déjà en place lorsque ces postes dépendaient de la Ville de Martigues et le besoin reste inchangé.

Ceci exposé,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n° 23-028 du conseil d'administration en date du 14 décembre 2023 portant modifications de l'organigramme et augmentation de la quotité de travail du poste de directeur de 30 à 40 % d'équivalent temps plein suite à la clôture de la direction générale des Affaires sociales de la Ville de Martigues au 1er janvier 2024,

VU l'avis du comité social territorial en date du 28 novembre 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Un poste d'assistant administratif et un poste de responsable issus du redéploiement de poste vers le CCAS opéré à la suite de la clôture de la direction des affaires sociales de la Ville de Martigues au 1^{er} janvier 2024, sont mis à disposition à hauteur pour chacun d'entre eux d'un temps complet vers l'Université martégale du temps libre, à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 19 février 2024
Pour extrait conforme,

Charles LINARES
secrétaire de séance

Charlette BENARD
vice-présidente